

Décret portant nomination d'un
Commissaire Economiste

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2004-580 du 30 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de l'Energie et des Mines ;
- VU le décret n°2005-500 du 1^{er} juin 2005 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des services à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;
- VU le décret n°2005-626 du 14 juillet 2005 mettant fin aux fonctions d'un ministre, nommant un nouveau ministre et fixant la composition du Gouvernement.

Sur proposition du Ministre de l'Energie et des Mines,

DECRETE

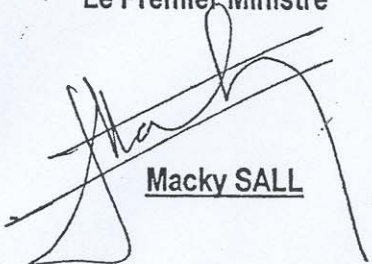
Article Premier : Monsieur Mamadou Ndoye DIAGNE, Economiste, Conseiller en Organisation et Méthode, précédemment Directeur de Cabinet du Ministre de l'Energie et des Mines, est nommé Commissaire Economiste à la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité.

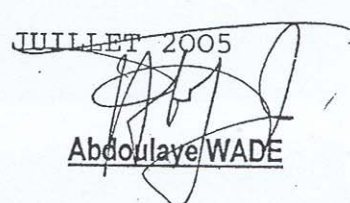
ARTICLE 2 : Le Ministre de l'Energie et des Mines est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel.

Fait à Dakar, le 21 JUILLET 2005

Par Le Président de la République

Le Premier Ministre


Macky SALL


Abdoulaye WADE